

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
19	19

CD

Date de la convocation
29 mai 2020

Objet de la délibération
**DELIBERATION
AUTORISANT
LE RECRUTEMENT
D'AGENTS NON
TITULAIRES POUR
REPLACER LES
AGENTS
MOMENTANÉMENT
INDISPONIBLES**

Délibération Affichée le
- 8 JUIN 2020
Transmise en Préfecture le
- 8 JUIN 2020

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 04 JUIN 2020

DELIBERATION N° 12
DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt et le quatre juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Pierre CLAVEL, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice.

Mme PERROTIN Karine a été nommée secrétaire.

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 3-1 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents non titulaires momentanément indisponibles.

Le Maire propose au Conseil Municipal de recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer les agents momentanément indisponibles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par :

- 19 voix pour

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire durant la durée de son mandat à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

DIT que Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif.

Ainsi fait délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire.
MAZAUDIER Jean-Claude.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

030-213002413-20200604-DE12-04JUN2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2020

Affichage : 08/06/2020

